



MAIRIE

DE

BREIL-SUR-ROYA
ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

COMPTE RENDU

OBJET :

V/Réf. :

N/Réf. :

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du jeudi 3 mars 2016

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 3 mars 2016 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

Etaient présents : M. André IPERT Maire, M. Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, Mme Laurence FORESTIER Adjointe, M. Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, M. Michel MASSEGLIA Adjoint, M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, M. Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal, M. Joseph REY Conseiller Municipal, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale.

Etaient absents-excusés : M. Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal donne procuration à M. Michel BRAUN Conseiller Municipal, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS** Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	20/01/2016	Convention d'utilisation des locaux pour l'année scolaire 2015-2016 par le Conservatoire Départemental de Musique. La convention est établie pour l'utilisation des locaux scolaires de l'Ecole Primaire par le Conservatoire Départemental de Musique pour l'enseignement musical aussi bien des élèves scolarisés à l'Ecole Primaire qu'aux personnes extérieures (enfants et adultes).
2	09/02/2016	Convention de formation pour le personnel de la Maison des bambins avec Magali COLASANTE-CASCIARO, psychologue formatrice. La convention est établie avec Magali COLASANTE-CASCIARO, psychologue formatrice, pour assurer la formation visant à réaliser une analyse des pratiques professionnelles pour les agents communaux du service de la Crèche, le 1er et 02 août 2016.
3	09/02/2016	Contrat d'assurance GROUPAMA/CIGAC du personnel des collectivités – garanties statutaires – renouvellement. Renouvellement du contrat avec l'organisme CIGAC / GROUPAMA pour l'assurance du personnel communal, agents CNRACL titulaires et stagiaires au taux de 2.06 % hors charges patronales, du 1^{er} janvier 2016 eu 31 décembre 2019 ; les risques assurés sont le décès, l'accident et la maladie imputable au service.
4	10/02/2016	Convention de fonctionnement de développement de la lecture publique entre le Département et les partenaires territoriaux. Convention établie avec le Conseil Départemental pour définir le cadre de coopération entre le Département et la Commune pour le développement de la lecture publique et les services apportés par la Médiathèque Départementale.
5	15/02/2016	Convention d'opération du Parc National du Mercantour au bénéfice de la Commune - année 2015 – pour Notre Dame du Mont et la Miséricorde. La convention est établie avec le Parc National du Mercantour afin de définir le cadre de collaboration entre les parties pour le raccordement électrique du site de la chapelle Notre Dame du Mont et la mise en sécurité de la porte et des fenêtres de la chapelle de la Miséricorde.

6	15/02/2016	Convention définissant les modalités d’attribution de la subvention du Département en faveur de la Maison des Bambins. La convention est établie avec le Département des Alpes Maritimes pour définir les modalités d’attribution de la subvention attribuée à la Crèche « La Maison des Bambins ».
7	16/02/2016	Convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Breil sur Roya. La convention est établie par l’agence nationale de traitement automatisée des infractions (ANTAI) afin de définir les conditions de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la Commune.
8	16/02/2016	Contrat de maintenance informatique avec la société INFOLEASE. Renouvellement du contrat avec la société INFOLEASE, située 60 boulevard du Point du Jour à Saint Laurent du Var, pour la maintenance du parc informatique de la Commune.
9	19/02/2016	Convention cadre de formation avec le CNFPT relative aux prestations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation. La convention cadre de formation est établie avec le CNFPT pour les formations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation.

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2015.
Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l’approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2015.

Approuvé à l’unanimité

EXAMEN DE L’ORDRE DU JOUR

- 1. Délibération sur le projet d’aménagement de la forêt communale établi par l’ONF pour la période 2016-2034 (intervention de M. Perriguy de l’ONF)**

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Angèle VERAN** Conseillère Municipale qui a travaillé sur ce dossier en collaboration avec **M. Gilbert COTTALORDA** Conseiller Municipal.

Les documents relatifs aux projets sont mis à la disposition des élus.

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale informe le Conseil Municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale que l'ONF a élaboré en concertation avec elle.

Le projet contient de nombreuses cartes détaillées des forêts de la commune et précise notamment les coupes de bois qui seront effectuées en 2018 à la Maglia, ainsi qu'en 2033 et 2034.

La création d'une forêt sénéscente est prévue dans le parc, il s'agit d'une zone protégée sur laquelle plus rien n'est entrepris.

Les parcelles de l'Authion seront intégrées à la commune. Un long travail a été effectué en amont pour récupérer ces terrains qui figuraient au cadastre au compte d'un particulier.

Monsieur Daniel PERRIGUEY, technicien opérationnel de la forêt communale, ajoute que le projet précédent datait d'il y a 20 ans et s'est terminé en 2012.

La forêt communale de Breil compte environ 1500 ha et offre une grande diversité.

L'un des projets est la réouverture du pâturage de l'Authion qui est envahi par la forêt. En outre, certaines zone ne seront plus exploitées car le but est de renouveler la forêt et non de récolter du bois.

Pour les 20 prochaines années, les récoltes seront donc moins importantes : 1700 m³ environ en raison d'un phénomène important de dépérissement (canicule) et des difficultés à recréer la forêt sur la commune de Breil.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil de la délibération approuvant l'aménagement de la forêt communale de Breil sur Roya et la soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

2. Délibération sur l'adhésion par la commune de Breil à l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA.

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Angèle VERAN** Conseillère Municipale.

L'Association a été créée au départ dans les Alpes de Haute Provence afin de maintenir, d'améliorer, de développer et de promouvoir les activités pastorales.

Cette Association est aujourd'hui étendue à toute la région PACA.

Les statuts de l'Association ont été distribués aux élus et **Mme Angèle VERAN** Conseillère Municipale déléguée à l'urbanisme insiste sur l'importance d'y adhérer.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion par la commune de Breil à l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA.

Approuvé à l'unanimité

3. Délibération pour la procédure de constatation de bien sans maître des parcelles situées à Piène-Basse : Section N parcelle 1058 et 1059.

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Angèle VERAN** Conseillère Municipale déléguée à l'urbanisme.

Les parcelles 1058 et 1059 section N se situent à Piène-Basse : il s'agit d'une vieille bâtisse avec terrain pour lesquels aucune succession n'a été faite.

Le bureau des hypothèques nous a informés qu'il n'y a eu aucun mouvement depuis 1972 et qu'aucun impôt n'a été payé.

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale déléguée à l'urbanisme propose de lancer une procédure de constatation de bien sans maître : un affichage sur la porte du bien sera mis en place pendant 6 mois pour permettre à d'éventuels propriétaires de se manifester. Passé ce délai, si personne n'en revendique la propriété, la mairie pourra faire une procédure d'intégration de ces parcelles dans le domaine communale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la procédure de constatation de bien sans maître des parcelles situées à Piène-Basse : Section N parcelle 1058 et 1059.

Approuvé à l'unanimité

4. Délibération sollicitant le retrait du sentier de la Morgella du PDIPR.

Suite à une demande du Conseil Départemental, **Monsieur le Maire** a pris un arrêté d'interdiction de circulation le 9 février 2016 sur une partie du sentier de la Morgella.

Le Conseil Départemental demande maintenant de retirer ce sentier du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) car un pont est en très mauvais état.

Monsieur Michel MASSEGLIA adjoint indique qu'il s'agit d'un vieux pont romain, recouvert de végétation mais qu'il ne semble pas présenter de danger évident.

Des panneaux ont été fixés de chaque côté du pont pour en interdire l'accès mais aucune signalétique n'a été mise en place au départ du sentier. Aucun itinéraire bis n'existe, peut-être serait-il plus judicieux de le restaurer ?

Monsieur Joseph REY Conseiller Municipal alerte le Conseil sur la volonté du Conseil Départemental de se désengager de la gestion de ce sentier et notamment du glissement de terrain qui s'est produit récemment à cause des fortes pluies.

Monsieur le Maire propose que le Policier Municipal se rende sur place afin de constater l'état du pont et de renouveler la signalétique pour prévenir les randonneurs de la fermeture du sentier.

Monsieur le Maire propose également le retrait de la délibération sollicitant le retrait du sentier de la Morgella du PDIPR.

Approuvé à l'unanimité

5. Délibération pour l'installation d'un mémorial sur l'ancien hameau de forestage, quartier de la Giandola.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur **Abid BOUKHADRA** Conseiller Municipal qui souhaite que l'on applique les mesures du plan d'actions en faveur des harkis, mis en place par le Premier Ministre.

Le Conseil Municipal doit ainsi délibérer pour transformer en lieux de mémoire l'ancien hameau de forestage qui a accueilli les harkis et les membres de leurs familles après 1962.

Le lieu a déjà été trouvé et c'est l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) qui finance et se charge de l'installation de ce mémorial.

Approuvé à l'unanimité

6. Demande de subvention pour les travaux supplémentaires de la piscine.

Monsieur le Maire informe le Conseil que 2 phases de travaux ont été effectuées :

La phase 1 a été subventionnée à hauteur de 129 294 € et la phase 2 de 372 553 €.

La Mairie a réglé la totalité des travaux. Le Conseil Départemental doit verser à la Commune une subvention de 208 000 €. Ces travaux ont mis à jour des aléas dont les coûts de remise en état s'élèvent à 85 692,49 € HT.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal délibère pour demander au Conseil Départemental une subvention supplémentaire afin de couvrir le coût des aléas.

Approuvé à l'unanimité

7. Création de la commission d'appel d'offres pour la Délégation de Service Public du camping.

Suite à la décision de faire une Délégation de Service Public pour la gestion du camping en 2016, un appel public à la concurrence a été lancé.

Une commission spécifique est obligatoire et ne servira que pour la DSP du camping.

Dans un premier temps, une sélection sera faite parmi les candidatures selon une liste de critères. Dans un deuxième temps, les dossiers d'appel d'offre seront envoyés aux candidats sélectionnés. Un délai de 15 jours est prévu entre ces 2 étapes.

Monsieur le Maire énumère les critères de constitution de la commission qui sera composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants :

- éviter le conflit d'intérêt
- 2 élus majoritaires + 1 élu d'opposition (règle appliquée pour les autres commissions municipales)
- présence du 1^{er} adjoint (pour remplacer le Maire en cas d'absence)
- prendre en compte les compétences en gestion de type privée

Monsieur le Maire demande donc s'il y a des candidats volontaires.

Cinq élus se proposent comme membres titulaires :

- M. Jean-Pierre BEGHELLI
- M. Mario AMERIO
- M. Michel BRAUN
- Mme Danielle GASTALDI
- M. Abid BOUKHADRA

M. Jean-Pierre BEGHELLI et M. Abid BOUKHADRA se désistent.

Vote pour la désignation des membres titulaires :

Abstention : 3 (M. Mario AMERIO, M. Michel BRAUN, M. Jean-Marie MINOTTO)

Contre : 0

Pour : 15

Trois élus se proposent comme membres suppléants :

- M. Abid BOUKHADRA
- M. Jean-Pierre BEGHELLI
- Mme Gisèle COTTALORDA

Vote pour la désignation des élus suppléants :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 18

La commission est donc composée comme ci-après :

- 3 membres titulaires :

M. Mario AMERIO
M. Michel BRAUN
Mme Danielle GASTALDI
- 3 membres suppléants :

M. Abid BOUKHADRA
Mme Gisèle COTTALORDA
M. Jean-Pierre BEGHELLI

Monsieur le Maire précise que la commission doit se réunir le vendredi 4 mars à 9h30 afin de sélectionner les candidats.

8. Montants des prestations concernant la convention avec Transdev sur la desserte du marché (mardis – vendredis) et de la cantine (article 6).

Cette convention a fait l'objet d'une étude approfondie ayant comme objectif de réduire les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil réfléchisse sur le maintien de certaines prestations, plus élevées pendant les vacances scolaires, pour la desserte du marché : elles concernent des personnes âgées qui se rendent au village le mardi et le vendredi matin.

De plus, seulement 8 à 10 élèves empruntent le bus 4 jours par semaine. Par contre, le bus est rempli le mercredi, jour sans cantine.

Monsieur le Maire propose plusieurs solutions de substitution :

- solliciter les taxis locaux,
- faire appel au Transport à la demande (TAD) avec réservation et prise en charge du coût par la Mairie (1,5 € par trajet),
- utiliser le minibus de la Commune avec un personnel communal.

Monsieur Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal propose de se rapprocher de l'hôpital. Aucune décision n'est arrêtée à ce jour.

9. Délibérations sur les 2 projets ALCOTRA : « Futur et Richesse dans les Alpes de la Mer : les Communes rurales mettent en scène leurs richesses territoriales » et « Notre Patrimoine et votre tourisme en Vermenagna-Roya ».

Monsieur le Maire présente le premier projet : « Futur et Richesse dans les Alpes de la Mer : les Communes rurales mettent en scène leurs richesses territoriales » qui a pour objectif de développer le tourisme durable sur notre territoire.

Le montant des investissements pour la commune est de 128 000 € TTC sur 3 ans (1 073 000 € pour la totalité du projet financé à 85 % sur des fonds européens) avec un autofinancement de 19 272 € sur 3 ans.

Les projets d'aménagement pour la Commune de Breil sont les suivants :

- Installation d'une fontaine Chapelle St Antoine l'Hermite et réaménagement de la fontaine « Bischoffheim » rue Pasteur
- Aménagement d'une passerelle entre Libre et Fanghetto
- Eclairage des remparts à l'entrée de Breil
- Signalétique pour site touristique, culturel et de loisir, sur le sentier de la Cruella
- Installation d'une fontaine publique place Cellier

Un sentier de 180 km entre les 14 communes françaises et italiennes permettra aux touristes de parcourir notre région, et de découvrir les différents villages en se connectant à des bornes interactives.

Monsieur le Maire présente le second projet : « Notre Patrimoine et votre tourisme en Vermenagna-Roya » avec Borgo San Dalmazzo parmi les 5 villes italiennes, 5 villages de la Roya et 2 associations (Ecomusée de la Roya et Patrimoine et Traditions Brigasques).

Le montant du financement pour la commune est de 306 010,78 € TTC avec un autofinancement de 45 901,62 € sur 3 ans.

Les éléments de ce projet sont les suivants :

- aménagement d'une salle polyvalente dans la chapelle de la Miséricorde
- amélioration des musées locaux (moulins d'A Cupéra, Ecomusée, ancien four à pain communal)
- mise en place d'un centre d'archives mémorielles de la Roya-Vermenagna.

Monsieur Michel Braun Conseiller Municipal ajoute qu'un projet de circuit permettra la découverte du village par les touristes.

Concernant la Miséricorde, il ne s'agira pas de travaux lourds et onéreux car la Commune n'en a pas les moyens.

Les projets ALCOTRA ont aujourd'hui toute leur place dans les projets menés par la Région et il y a une réelle chance qu'ils aboutissent.

Il y a également 3 projets dans l'espace Valléen :

- le réaménagement du Pertus
- l'aménagement de l'Aïgara
- la réhabilitation du Patrimoine communal (Clocher de Piène-Haute, Chapelles de la Miséricorde et de Notre Dame du Mont)

Approuvé à l'unanimité

10. Informations diverses.

- **Monsieur le Maire** demande que le Conseil approuve les tarifs proposés par la commission agricole pour la location des terrains de l'Aïgara :

- 25 euros pour une surface inférieure à 500 m²
- 45 euros pour une surface de 500 à 1 000 m²
- 60 euros pour une surface supérieure à 1 000 m²

Approuvé à l'unanimité

- Concernant le **PPRN**, une audience est prévue le jeudi 24 mars 2016 au Tribunal Administratif de Nice.

Monsieur le Maire rappelle que cette affaire concerne la Commune ainsi que 5 particuliers.

- **Monsieur le Maire** rappelle qu'il avait proposé la création d'un syndicat mixte entre le Département 06, la CARF et la Commune pour la gestion de la piscine, demande qui a été rejetée par le Département.

Une demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement a alors été demandée à la Région PACA, au Département 06 et à la CARF. Une réunion tripartite réunissant le Département 06, la CARF et la commune de Breil sur Roya doit être organisée par Patrick Césari, Président de la CARF.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2014 de la CARF : il sera envoyé aux élus par voie électronique pour information et mis à disposition des administrés à l'accueil. Une délibération devra être prise lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Claude GUIBAL, député-maire de Menton, a attribué la somme de 5 000 € au titre de sa Réserve Parlementaire de 2016.

11. Questions diverses.

Monsieur Michel MASSEGLIA Adjoint présente le projet de Street Art sur lequel il a travaillé avec Heleen Enault et lancé par le Ministère de la culture pour la liberté d'expression.

Si le projet aboutit, l'artiste peintre Patrick MOYA ferait une fresque sur le mur de la rue Pasteur en face de la bibliothèque pendant la fête du livre qui commence le 24 septembre 2016.

Des subventions vont être demandées à la DRAC et au Conseil Départemental pour financer le projet d'un montant de 4 000 euros.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Joseph Rey s'est rendu au conseil d'administration des Communes Forestières où il a été décidé que les coupes vont être martelées et mises dans le catalogue des ventes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20H30.



André IPERT

Maire de Breil sur Roya